

22/08/22
SAMIT

DGS/DGA : Administration Générale
Direction de l'Achat Public
Service Achat Marchés Informatique
et Télécommunication

Objet : Décision du représentant du pouvoir adjudicateur portant sur l'infogérance du Centre de Services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-11,
- **Vu** le Code de la Commande Publique
- **Vu** la délibération n°5 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du **1^{er} juillet 2021** donnant, notamment en vertu de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de compétence à Madame la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics,
- **Vu** l'arrêté n° **2021-004** du **19 juillet 2021** de Madame la Présidente du Conseil Départemental donnant délégation de fonction à **Madame Corinne CHABAUD**, Conseillère Départementale, en matière de marchés publics et délégations de service public.
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 29/03/2022 et relatif au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.
- **Vu** le rapport de présentation des offres, établi en date du 07/07/2022 par la direction de l'achat public/service achat marchés informatique et télécommunication, relatif à l'infogérance du Centre de Services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.
- **Vu** la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 07/07/2022.

Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport de présentation des offres présenté par la direction de l'achat public/service achat marchés informatique et télécommunication (DAP/SAMIT),
La commission d'appel d'offres consultée,

DECIDE :

Article 1 :

- De déclarer recevables les candidatures des sociétés INETUM, ECONOCOM, HELPLINE
- De déclarer régulière les candidatures des sociétés INETUM, ECONOCOM, HELPLINE
- De classer les offres conformément à l'ordre suivant :

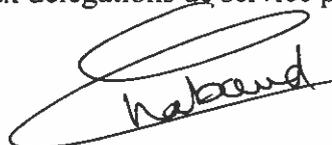
- 1 INETUM
- 2 ECONOCOM
- 3 HELPLINE

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Marseille, le **07. JUIL. 2022**

Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône et par délégation,
La déléguée aux marchés publics
et aux délégations de service public



Corinne CHABAUD